



## **COMpte RENDU**

Paris, le 18 avril 2019

*Nom du fichier : ccn\_chrs\_cr\_cnpn\_190418A*

*Total page(s) : 2/2*

*Réf. : BV/ODVD*

*Objet : Compte rendu Commission Nationale Paritaire de Négociation du 6 Février 2019*

### **Commission Nationale Paritaire de Négociation CCN CHRS du 6 février 2019**

**Représentaient la CFDT : Claudine Da Silva**

**Ordre du jour :**

- **Approbation du relevé de décisions du 21 novembre 2018**
- **Complémentaire santé**
- **Questions diverses**

#### **1. Approbation du relevé de décisions du 21 novembre 2018**

Le relevé de décisions de la CNPN du 21 novembre 2018 est approuvé.

#### **2. Complémentaire santé**

Le décret qui fixe la procédure des appels d'offre prévoit la mise en place d'une commission spéciale paritaire. Dans le cas de la CNPN CHRS il est convenu que la CNPTP fasse fonction de commission spéciale avec délégation au bureau de dégrossir le travail avec ARA. Il est également convenu que le bureau actera des scénarios par compte-rendu soumis à la CNPTP. A ce sujet la CFDT fait remarquer que FO qui est secrétaire de la CNPTP n'assiste plus aux réunions et que cela ne facilite pas le travail, en effet, lors des CNPTP, on redémarre systématiquement les débats depuis le début avec une remise en cause systématiquement des postulats émis au préalable. Cela devient difficile d'avance dans ces conditions. La CFDT demande que FO désigne au prochain bureau un représentant afin que ce dernier soit réellement paritaire, et que l'on puisse intégrer les revendications de chacun. FO s'engage à venir à chaque bureau.

FO demande à Nexem s'il y a de leur côté le souhait de consacrer plus de moyens à la complémentaire santé.



Nexem répond qu'avec le reste à charge zéro, il ne voit pas comment se positionner au niveau des garanties ni comment inclure la prise en charge des ayants-droits puisqu'à ce jour il est difficile de les quantifier sur le périmètre. FO interpelle à ce sujet arguant le fait que la sécurité sociale va bientôt être financée par l'impôt. Pour la CGT la complémentaire santé n'est pas suffisamment solidaire. Pour la CFDT nous avons revendiqué une meilleure prise en charge par l'employeur en formulant les revendications suivantes :

- Une prise en charge à 100 % par l'employeur du régime de base
- Une mutualisation le plus large possible assurant la solidarité entre tous
- Un fonds de solidarité désigné, c'est-à-dire obligatoire pour tous
- Un système de couverture pour les contrats courts, CDD, précaires, etc.

La CGT fait une déclaration sur l'OPCO Santé et accuse la CFDT de connivence avec Nexem.

La CFDT rappelle qu'il est facile de crier au loup lorsque l'on n'est pas signataire du protocole 153 !

### 3. Questions diverses

Sud demande si NEXEM est en mesure de communiquer sur le rapprochement entre les différentes organisations patronales. Unicancer ayant déjà communiqué à ce sujet FO demande quel impact aura cette nouvelle confédération sur l'ensemble des conventions. Nexem n'a pas pour vocation à communiquer pour le moment et n'a pas à ce stade signé l'accord. Nexem communiquera sur le sujet dès que l'approche politique et les modalités seront validées ce qui n'est pas le cas à ce stade.

### Prochaine CNPN : le 11 avril 2019

#### Les négociateurs.